



Grenelle des antennes relais : la Lettre de Mission

aux Ministres Roselyne Bachelot-Narquin, Nathalie Kosciusko-Morizet et Chantal Jouanno.

extrait «- d'autre part la question liée aux antennes relais, . . .
l'hypothèse **d'un risque pour la santé** pour les populations vivant à proximité
des antennes relais de téléphonie mobile **ne peut être retenue.**»

François FILLON

Problème: le TGI de Nanterre [déclare](#) qu'en l'état des connaissances scientifiques, si le lien de cause à effet entre les émissions des antennes et des pathologies n'est pas certain, le risque lui est certain.



Tribunal Grande Instance de Nanterre : le Jugement

extrait page 4 «*Motif de la décision : Sur le risque sanitaire*»

« or, exposer son voisin, contre son grès, à **un risque certain**,
et non pas hypothétique comme prétendu en défense,
constitue en soi un trouble de voisinage.

Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine ».

En conséquence, Next-up organisation réitère ses constatations et analyses :

- ce nouveau Grenelle est totalement verrouillés par le Premier Ministre, qui écarte d'entrée du débat toutes hypothèses de risques biologiques et sanitaires.
- les Ministres concernés ont été eux aussi explicites dans leurs [extériorisations](#).
- en finalité ce nouveau Grenelle n'est pas qu'un "mirage", mais aussi de facto une manœuvre destinée à faire perdurer un état favorable aux sociétés commerciales de téléphonies mobiles, ce qui est scandaleux par rapport aux cas de détresses des EHS. De plus il est constaté que ce Grenelle sème le doute et la confusion dans l'esprit de la population, ceci est donc totalement contre productif en terme de salubrité publique.

Next-up organisation qui dans ces conditions est opposée depuis le début à ce Grenelle médiatique [note](#) qu'Agir pour l'Environnement "estime que les associations présentes au Grenelle des antennes relais n'ont qu'un rôle de faire-valoir et qu'elles n'ont pas la possibilité d'exprimer leurs idées. "

- Grenelle : La Lettre de Mission de François Fillon -

(Texte souligné = Next-up organisation)

Le Premier Ministre

Paris, le 26 FEV. 2009

3708

Madame la Ministre,

Avec le développement de la diffusion audiovisuelle et des communications électroniques, les radiofréquences sont devenues en l'espace d'un siècle, un élément incontournable de notre environnement quotidien.

La couverture numérique est en effet progressivement devenue un élément majeur de l'attractivité des territoires. Son amélioration figure ainsi au rang des priorités du Président de la République. Elle conduit à densifier l'utilisation du spectre hertzien pour le déploiement et l'accroissement de l'offre de la télévision numérique terrestre, comme pour répondre à l'intensification des besoins en matière de téléphonie mobile.

Dans le même temps, l'exposition aux radiofréquences suscite des questions légitimes, voire des inquiétudes quant à leurs éventuels effets sanitaires. L'augmentation du nombre des antennes pose aussi la question de leur intégration paysagère. Il convient d'y apporter des réponses.

La complexité de ces sujets nécessitent, pour bien les appréhender, de disposer de compétences pointues notamment dans le domaine scientifique, technologique, juridiques, et conduit à s'interroger sur la gouvernance associée. Il importe aujourd'hui de faire émerger une vision d'ensemble de ces problématiques qui permette une véritable coexistence avec des ondes électromagnétiques maîtrisées.

Je vous demande donc de travailler, conjointement avec Nathalie Kosciusko-Morizet, et Chantal Jouanno, à l'organisation, avant la fin du mois de mars, d'une table-ronde regroupant scientifiques, associations et représentants de la société civile, collectivités territoriales sur le sujet « radiofréquences, santé, environnement ».

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la Santé, de la Jeunesse,
des Sports et Vie Associative
8 avenue de Ségur
75007 – PARIS

Cette table-ronde devra permettre d'identifier les mesures complémentaires à celles existantes et qu'il serait, le cas échéant, souhaitable d'envisager tant en matière de poursuite de l'effort de recherche et d'expertise scientifique, et d'amélioration de l'information des utilisateurs et des citoyens, qu'en matière réglementaire ou d'engagements volontaires afin de renforcer la transparence et l'approche de précaution. Dans un esprit d'ouverture, cette table ronde devra traiter de tous les sujets, sans détour, et permettre la participation de toutes les parties concernées à la préparation de la décision publique sur ces questions.

Il conviendra en particulier que ce débat citoyen mette en lumière la différence fondamentale en termes d'approche entre :

- *d'une part la question de l'impact sanitaire lié à l'utilisation des téléphones mobiles pour lesquels cette approche de précaution paraît justifiée, malgré le fait que les expertises disponibles ne permettent pas de conclure sur le lien éventuel entre utilisation du téléphone mobile et un risque de cancer ;*
- *d'autre part la question liée aux antennes-relais, pour lesquelles l'expertise internationale est convergente et conclut, qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, et compte-tenu des faibles niveaux d'exposition autour de ces installations en comparaison notamment avec ceux des téléphones mobiles, l'hypothèse d'un risque pour la santé pour les populations vivant à proximité des antennes-relais de téléphonie mobile ne peut être retenue.*

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueux hommages.



François FILLON